



Municipalité de Saint-Aimé

Aux contribuables de la Municipalité

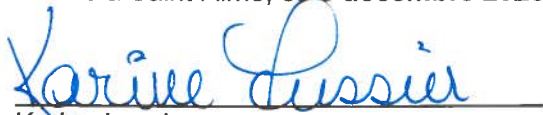
AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, de l'entrée en vigueur du Règlement 410-2025 décrétant l'imposition des taux de taxes et compensations pour l'année 2026, adopté lors de la séance extraordinaire tenue le **4 décembre 2025**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal sis au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé, du lundi au jeudi aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

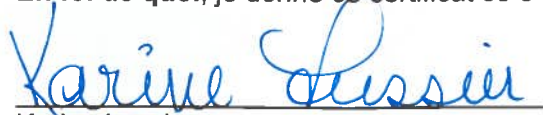
Donné à Saint-Aimé, ce **8 décembre 2025**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Aimé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le **8 décembre 2025**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **8 décembre 2025**.


Karine Lussier
Directrice générale et greffière-trésorière